



## Commission de l'action sociale

### 4241 - Assistants familiaux

## Renouvellement de la convention de surveillance médicale des assistants familiaux

### Rapport n° CP/2011/2

#### Service gestionnaire :

Service des assistants familiaux

#### Résumé :

Une convention de surveillance médicale des assistants familiaux recrutés par le département du Bas-Rhin est signée depuis 1994. Celle-ci confie à la Mutualité Sociale Agricole le soin de mettre en oeuvre la surveillance médicale au profit des assistants familiaux (visite d'embauche, visite annuelle...).

La dernière convention ayant été signée en 2007, il convient aujourd'hui de la renouveler, selon les mêmes modalités.

La surveillance médicale des assistants familiaux a pour objet :

- de vérifier l'état de santé des agents et de prévenir toute altération de leur santé du fait du travail
- d'apprécier l'aptitude au poste de travail et de se prononcer sur les éventuelles restrictions voire contre-indications au poste
- de surveiller les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité
- de donner aux agents des conseils sur les risques encourus et la façon de s'en prémunir.

Cette surveillance médicale consiste en :

- une visite médicale effectuée avant l'entrée en fonction
- une visite de surveillance effectuée au moins une fois par an
- une visite médicale de reprise après un arrêt de travail supérieur à 21 jours
- l'organisation de réunions de prévention sur proposition du Conseil Général
- les visites à la demande de l'agent ou du Conseil Général.

Le montant de la cotisation forfaitaire est de 56 € par examen médical.

La convention avec la Mutuelle Sociale Agricole est conclue pour une durée d'un an, renouvelable, dans la limite de trois ans.

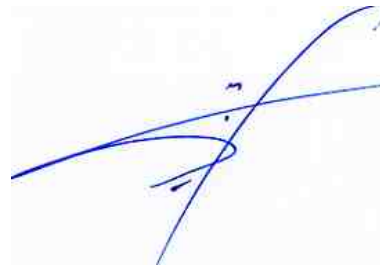
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président du Conseil Général, approuve la convention permettant la surveillance médicale des assistants familiaux.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL